

6 Société et Culture

Santé/ Ateliers de révision de la liste nationale des médicaments et dispositifs médicaux essentiels

Répondre aux besoins prioritaires des populations en matière de soins



La ministre d'Etat à la Santé, Denise Mekam'ne Edzidzie (c), entre le représentant de l'OMS, Dr Conombo Kafando, et le DMP, Dr Edwige Okouyi Ndakissa, a présidé le lancement des travaux. Photo de droite : Vue partielle des acteurs impliqués dans la révision de la LNMDME et la PPN.



Styve Claude ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Accompagnant technique le Gabon dans ce chantier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), par la voix de son représentant, s'est félicitée, hier à Libreville, de la construction d'une nouvelle centrale d'achats et la création d'un laboratoire de contrôle de qualité des médicaments, entre autres.

LA ministre d'Etat chargée de la Santé, Denise Mekam'ne Edzidzie, a procédé, hier, vendredi 22 mars 2019, au Méridien Re-Ndama de Libreville,

au lancement officiel des ateliers de révision de la Liste nationale des médicaments et des dispositifs médicaux essentiels (LNMDME), ainsi de la Politique pharmaceutique nationale (PPN). Ces assises ont vu la présence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et celle des acteurs multisectoriels impliqués dans ce dossier cher aux plus hautes autorités du pays, en tête desquelles le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba.

La ministre d'Etat à la Santé a, d'entrée, indiqué que la politique pharmaceutique nationale constitue un des éléments essentiels de la stratégie globale de la santé. Rap-

pelant la tenue du rendez-vous des professionnels du secteur, il y a trois ans. Tout en soulignant que ces assises de 2019 ont une particularité : la LNMDME et la PPN considéreront la dernière publication de 2010. Les travaux de la révision de 2013 n'ayant pas solennellement été communiqués.

« Les travaux en ateliers nous permettront, comme il est de coutume, de classer les médicaments essentiels en fonction des niveaux de soins dans les cases de santé, les dispensaires, les centres de santé et centres médicaux, les centres hospitaliers régionaux et les centres hospitaliers universitaires », a

précisé la cheffe du département de la Santé. Car, a indiqué Mme Mekam'ne Edzidzie, « la réussite d'une bonne politique de santé repose sur la présence dans les structures sanitaires des médicaments de bonne qualité, efficaces et à coût abordable. »

D'où la nécessité, pour le membre du gouvernement, de voir cette politique impulsée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, être parfaitement traduite dans les faits. Le Représentant de l'OMS au Gabon a réitéré l'engagement de l'agence onusienne à accompagner notre pays dans l'aboutissement de cette stratégie.

Pour le Dr Ghislaine Conombo Kafando, « le médicament, centre et pilier de la prise en charge thérapeutique de la maladie, constitue une denrée commerciale dont la distribution est influencée par le niveau d'économie et de développement des pays. »

D'où la nécessité, selon elle, d'en évaluer la politique nationale et diagnostiquer, entre autres, les circuits des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement, le financement, les ressources humaines, l'assurance et le contrôle de la problématique de l'accessibilité des médicaments. Le Représentant de l'OMS

a terminé en insistant sur la dynamisation de l'équipe multisectorielle censée, notamment, proposer un schéma directeur et une stratégie nationale d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux essentiels. Non sans se réjouir de ce que la construction d'une nouvelle centrale d'achats, la création d'un laboratoire de contrôle de qualité des médicaments et les besoins financiers nécessaires pour assurer la disponibilité du médicament sur l'ensemble du territoire soient inscrits dans les interventions du Plan national de développement sanitaire 2017-2021.

Justice/Assemblée générale de la Chambre nationale des huissiers de justice, hier
Le statut des huissiers de justice en point de mire

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

EN assemblée générale, hier, vendredi 22 mars 2019, portant sur le point principal de la situation du projet de loi portant statut des huissiers de justice, la Chambre nationale des huissiers de justice a également tenu à plancher sur les actions posées par cette structure depuis la mise en place, le 27 janvier 2017, du nouveau bureau conduit par Me Florentin Mba-Megnien. Ce dernier a égrené (sans qu'elle soit exhaustive) la liste des activités que la Chambre a menées, jusqu'à la convocation de cette assemblée générale. Il s'agit, entre autres, de la formation des huissiers de justice à travers une lettre adressée au directeur général de l'École nationale de la magistrature et, par la suite, au ministre de la Justice sur l'organisation du concours de recrutement des huis-



Le Bureau exécutif de la Chambre nationale des huissiers de justice ayant dirigé les assises.

siers de justice; la prise de contact avec les autorités judiciaires, notamment le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, le président de cette juridiction, le Premier président de la Cour d'appel judiciaire de Libreville et celui de la Cour de cassation; la rencontre avec le ministre d'Etat à la Justice, la mise au point adressée à celui-ci concernant le projet de prestation de serment de

Philippe Ngonga, en qualité d'huissier de justice à Lambaréné; la rencontre avec le ministre en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles; intervention de la Chambre pour faire échec à la nomination de Harry's Mintsa Ovono en qualité de clerc-significateur de Me Francis Ndzu Edzang à Port-Gentil; intervention de la Chambre pour l'arrestation à Francheville de Sieur Paul Obiang pour usurpation



Les huissiers de justice lors de leur assemblée générale d'hier.

de titre et de fonction. Un bilan satisfaisant n'ayant fait aucunement l'objet de commentaires de la part de l'assistance. Sans compter que la Chambre nationale des huissiers a investi aussi l'international, avec sa participation à divers rendez-vous, notamment à Ndjamen (Tchad) au Forum international, à Paris (France) au Conseil permanent, à Yaoundé (Cameroun) au séminaire organisé par l'Union in-

ternationale des huissiers de justice, en collaboration avec la Chambre des huissiers du Cameroun, à Casablanca (Maroc) aux travaux consultatifs de l'Union Africaine des huissiers de justice et, du 07 au 08 mars 2019 à Kigali (Rwanda) au Conseil de direction de l'Union Africaine des huissiers de justice. Point saillant, s'il en est, la situation du statut des huissiers de justice du Gabon a tenu en haleine

les assises. Où en est ce dossier ? A cette question, Me Roland Yves Nguema a apporté aux uns et aux autres ses appréhensions et ses espoirs. En effet, ce dossier du statut des huissiers de justice, en raison des pesanteurs plus subjectives qu'objectives, devient d'une Arlésienne.

« Alors qu'il semblait évoluer jusqu'aux signatures du Conseil d'Etat, le dossier a disparu des instances, notamment au niveau du Secrétariat du gouvernement, voire à la Chancellerie où apparaissent nombre d'intrigues, de pesanteurs et chaussetrappes qui ont effacé toute traçabilité de ce dossier », a indiqué l'orateur. Cependant, la Chambre ne perd pas espoir, du fait que le Conseil d'Etat ayant apposé son blanc-seing, il y a de fortes chances que les choses évoluent, et qu'à ce niveau, la réactualisation des signataires pourrait constituer une alternative.